



## assignation pour reconnaissance d'une paternité et surtout d'une

Par **BZH56**, le 21/11/2012 à 12:20

Avec mon ami , ns ns sommes connu, il ya 10ans.

A cette époque vivait chez une fille, chacun faisait sa vie de son coté.Cette relation durait depuis environ 2 ans. Relation basé sur le mensonge qd il y repense, lui a mentie sur son âge(10ans de +, dc 36/37ans)mon ami était à l'époque mal psychologiquement de gros souci d'enfance lui envenimant encore la vie,dépression,alcool...dc peu centrer sur les autres. Mon ami a quitté sa copine en octobre quand il m'a connu, 0 nilles d'elle... et un jour, quand il va chercher le reste d'affaires chez elle vers janvier, elle lui annonce qu'elle est enceinte, lui "mais tu prenais la pillule?, je n'en veut pas, avorte...", elle "hors de question je le garde, de toute façon je ne peux plus, j'ai eut assez de mal à l'avoir (parle de fausses couches)ne lui a rien dit de peur sa réaction.elle serait tomber enceinte au mois d'aout/septembre,s'habillait avec des vêtements amples.."fout le camp je te demande rien". Au moment de l'accouchement demande à mon ami de venir au moins une fois ( vu le passé de mon ami s'est jouer sur la corde sensible) il y va, trouve que l'enfant ne lui ressemble pas du tout.., reedit qu'il n'a pas voulu de cet enfant, qu'il ne veut pas en entendre parler, elle OK je te demande rien..

les années passent. Un jour mon ami est convoqué chez le directeur de son magasin qui a reçu une lettre le concernant, mais pas de destinataire précis dc lecture par celui-ci(ouhh la vie privé), en stipulant que c'était le demande de son fils,est revenue plusieurs fois avec son fils au magasin..mon ami ne trouve tjs pas de ressemblance mais?? harcèlement?Mon ami ne m'a jamais rien caché, nous avons discuté, longtemps des amis sont même au courant...et puis les années passent (mon ami portant ce fardeau en silence),un enfant de l'AMOUR, à ce jour il a 4ans.Et là alors que mon ami est en pleine reconversion professionnelle, il reçoit une assignation à comparaître pour l'obliger à reconnaître l'enfant car d'origine africaine(elle)se doit de porter le nom du père.., qu'il suit un psychothérapeute ...qu'il à une maladie génétique (pas grave)...mais au final pas grave si mon ami ne lui donne pas son nom...mais par contre arriéré de 10ans de pension alimentaires, plus de 7000 euros de dedommagement, et 300euros de pensions si ça c'est pas du machavélisme , ceci juste avant que la loi l'empêche. Et ceux qui me parleront du bien être de l'enfant, ce n'est pas plutôt à renvoyer à la GENITRICE,qui n'a demandé aucune autorisation

Par **Laure11**, le 21/11/2012 à 12:29

Bonjour,

Il suffit tout simplement de demander les tests ADN. De cette façon, votre ami sera fixé s'il est vraiment le père ou non.

Par **youris**, le 21/11/2012 à 13:20

bjr,

il faut être clair dans l'exposé du problème sans l'encombrer de détails qui ne servent à rien. votre ami a eu des relations avec une fille.

cette fille a eu un enfant peu de temps avec la relation avec votre ami.

cette femme a le droit au nom de son fils de faire devant le tribunal une action pour établir judiciairement la paternité de son enfant.

le juge ordonnera sans doute une analyse biologique qui permettra de confirmer ou d'infirmier la paternité de votre ami.

si votre ami est reconnu comme étant le père, le juge pourra également statué sur l'exercice de l'autorité parentale et sur l'attribution du no qui peut être le nom du père, de la mère ou les 2 noms accolés.

même d'origine africaine c'est la loi française qui s'applique.

bien sur votre ami aura les droits et obligations d'un père (pension alimentaire).

un enfant se fait à deux, donc quoique vous en pensiez votre ami devra assumer ses responsabilités, la contraception cela existe et des 2 côtés.

cdt

Par **BZH56**, le 21/11/2012 à 15:52

de toute façon, le test ADN est obligatoire, il n'a pas le choix si j'ai bien tout compris....et dans tous les cas s'il s'avère positif au courant ou pas, d'accord ou pas le géniteur car ici c'est le mot qui correspond est obliger de payer pécuniairement et psychologiquement ainsi que toute sa famille qui elle s'est établie sur une relation de confiance et d'amour.

et pour l'autre réponse un enfant se fait à deux, je suis totalement d'accord et plus que d'accord....c'est là où la loi est mal faite si la femme a décidé envers et contre tout de faire un enfant sans en informer l'homme, est ce vraiment faire un enfant à deux ou à l'insu du plein de gré de l'homme!!!, dans ces cas là, pourquoi choisir 10ans après d'aller au tribunal. Car là ne me dites pas qu'au moment de la conception, elle a pensé au bien être de cet enfant, et je vous parle en tant que femme et mère. J'ai des amies qui ont choisi de faire un enfant toute seule, mais ELLES, elles assument lenfant toute seule en leur expliquant comment ils ont été conçu et non en faisant tout porter au père (l'absence, le non voulu de la reconnaissance, en gros ton père est un salop il va payer...)

Vous me parler de contraception, oui mais la pilule est t elle pas là, pour éviter de prendre le préservatif dans une relation de plusieurs mois...la base d'une relation n'est-t-elle pas la CONFIANCE (que cette relation soit destinée à aller loin ou pas, ne me dites pas monsieur ou madame que vous prenez tous les jours 2 voir 3 moyen de contraceptions à en croire certains messages (pilule, en plus au cas où un stérilet et en plus le préservatif!!). Vous êtes entrain de me dire qu'il faut prendre la pilule et le préservatif tout au long de notre vie de couple. Allons, allons, OK on est sur un site qui se dit juridique mais un peu d'humanité dans vos réponses.

Mais je dois être une femme bizarre, car ma relation de couple s'est faite sur la confiance, test VIH..., et ensuite décision prise à DEUX, d'arrêter le préservatif. Par contre c'est sûr qu'au moment de l'annonce j'ai senti des regards qui allaient vers la plaquette de pilule, normal, non!!, relation qui s'est construite, petit à petit pour à un moment donné prendre encore cette fois-ci la décision à DEUX de faire un enfant (car en tant que futur maman je voulais un enfant de l'amour)....

Arrêtons donc cette hypocrisie, les femmes ont tous les droits et pourtant dieu c'est que je prône l'égalité des sexes, le droit des femmes...., mais là je trouve qu'il y a un vide judiciaire complet

Par **youris**, le **21/11/2012** à **16:45**

bjr,

vous voulez de l'humanité dans mes réponses mais le juge décidera exclusivement en fonction du résultat de l'analyse ADN sans se préoccuper des circonstances de la conception de l'enfant.

et je rajouterais à propos de votre ami, un peu facile et pas très délicat de dire à sa copine qu'on vient de mettre enceinte " "mais tu prenais la pilule?, je n'en veux pas, avorte..." votre ami n'a pas mis beaucoup d'humanité dans sa réponse lui !

Par **Laure11**, le **21/11/2012** à **17:46**

Entièrement d'accord avec youris... . .

Par **BZH56**, le **21/11/2012** à **18:56**

qu'on vient de mettre enceinte à l'insu de son plein gré quand même, mais çà, les hommes n'ont qu'à la fermer et subir....c'est votre réponse...et bien allez y femmes la porte est ouverte nous avons tous les droits, faisons des enfants à tous les hommes qui nous plaisent, ou tient la machine biologique va commencer à se tarir!!,tient celui-ci fera bien l'affaire allez hop GOGO de toute façon, on peut les obliger à tout, ils n'ont qu'à ouvrir les portes monnaies. Mais effectivement je ne peux pas entendre vos propos, vos jugements...de toute façon cela ne pourra jamais vous arriver, vous êtes trop prudents, vous surveillez sûrement toutes les prises de pilules...et puis vous ne diriez pas à ça à cette femme qui s'est faite ensemencée sans rien vous dire, sans rien vous demander, et qui choisit de vous le dire quand aucune autre issue n'est possible....Vous subiriez çà sans rien dire, je vous crois...

Par **edmk430**, le **26/05/2023** à **16:15**

bonjour à tous,

je suis novice dans ce forum mais comme il est question d'ADN je me suis permis de

m'inscrire pour vous mettre en garde sur [un produit](#) que j'ai vu sur le net dernièrement .

Par **Pierrepauljean**, le **26/05/2023** à **18:03**

@edmk430: la publicité n'est pas autorisée sur le forum

signalement fait